
COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.
E-Mail : mairie.de.bosselshausen@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 24 septembre 2020 à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 30. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 7 septembre 2020.

A l'ouverture de la séance sont présents : Madame Laurence JOST-LIENHARD, Maire, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, BLEICHNER Jérémy, MARXER Jean-François, SCHNEIDER Emmanuel, DAPP Séraphine, MEHL Florian, ERTZ Astride, conseillers élus le 15 mars 2020.

M. SCHNEIDER Emmanuel présent à partir du point n°2

Sont absents : M.KERN Mickael ayant donné procuration à MEHL Florian
M. DI-POL-MORO Eugène,

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme DAPP Séraphine**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR :

2020-07-01°) Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière

2020-07-02°) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

2020-07-02°) Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la ComCom Hanau-La Petite Pierre

2020-07-04°) Travaux de voirie - Sécurisation circulation piétons dans la commune

2020-07-05°) Terrains succession ROTH/ERNWEIN

2020-07-06°) Désaffectation et déclassement parcelles communales

2020-07-07°) Modification Durée Hebdomadaire de Service (DHS) contrat agent entretien

2020-07-08°) Acceptation de don

2020-07-09°) Désignation d'un élu relais seniors face à la plateforme d'aide :

2020-07-10°) Délibération modificative

2020-07-11°) Demandes de subventions

2020-07-12°) Divers et informations

2020-07-01°) Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière :

*** Désignation des propriétaires et du membre de droit.**

Mme Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Bosselshausen.

Un courrier a été adressé à la Chambre d'Agriculture afin que soit transmise la liste des 3 titulaires et des 2 suppléants, désignés par ses soins pour siéger au sein du Bureau.

Afin de prendre l'arrêté préfectoral y relatif, il appartient au conseil Municipal de désigner **à bulletin secret**, cinq nouveaux propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non, 3 titulaires et 2 suppléants.

Le Bureau comprend également, conformément à l'article R 133-3 du code Rural, le Maire ou un conseiller Municipal désigné par lui.

A – Membre de droit :

Mme JOST-LIENHARD Laurence, Maire de Bosselshausen
Domiciliée 4, ruelle de l'Anneau – 67330 BOSSELSHAUSEN

B – Election des titulaires :

1 -Election du 1^{er} titulaire :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : **M. ERTZ Freddy**

Voix (10) DIX

M. ERTZ Freddy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé titulaire de l'Association Foncière de Bosselshausen désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

1 -Election du 2nd titulaire :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : **M. ERTZ Marc**

Voix (10) DIX

M. ERTZ Marc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée titulaire de l'Association Foncière de Bosselshausen désignée par le Conseil Municipal et immédiatement installée.

1 -Election du 3^{ème} titulaire :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : **M. KERN Mickael**

Voix (10) DIX

M. KERN Mickael ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé titulaire de l'Association Foncière de Bosselshausen désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

C – Election des suppléants :

1 -Election du 1^{er} suppléant :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : **M. SCHALBER Jean-Jacques**

Voix (10) DIX

M. SCHALBER Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé suppléant de l'Association Foncière de Bosselshausen désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

1 -Election du 2nd suppléant :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. KLEIN Jean-Charles

Voix (10) DIX

M. KLEIN Jean-Charles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé suppléant de l'Association Foncière de Bosselshausen désigné par le Conseil Municipal et immédiatement installé.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-07-02°) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP :

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Bosselshausen est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- De désigner Mme Laurence JOST-LIENHARD, Maire, en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

- De désigner Mme GASSER Anne, adjointe au Maire, en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP,

- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à M. Le Sous-Préfet. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-07-03°) Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la ComCom Hanau-La Petite Pierre :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies* C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- **de désigner Mme Laurence JOST-LIENHARD, Maire**, comme représentant de la Commune de Bosselshausen à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la comCom Hanau-La Petite Pierre.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

2020-07-04°) Travaux de voirie - Sécurisation circulation piétons dans la commune :

Conformément à l'avis donné par les services du Centre Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin, Mme Le Maire expose le projet complet de sécurisation de différentes rues et de la traverse Principale de la commune, depuis les entrées Est et Ouest au niveau de la RD91.

En effet, la RD91 qui traverse BOSSELSHAUSEN constitue un passage à fort trafic et devient le passage privilégié pour de nombreux automobilistes domiciliés dans les villages alentours et professionnels du transport ayant à cœur de rejoindre rapidement la D7. C'est pourquoi, il devient nécessaire et urgent de procéder à ces travaux de sécurisation afin de ralentir la circulation et de sécuriser les déplacements des piétons dans la commune et plus particulièrement sur les trottoirs.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de sécurisation des déplacements piétons-voitures à l'échelle de la commune, en proposant des aménagements adaptés visant notamment à fortement ralentir la vitesse des véhicules, à reconquérir les espaces « trottoirs » prioritairement pour les piétons, et à sécuriser les croisements.

Face à certaines interrogations et réflexions de conseillers municipaux mais également de certains administrés, Mme Le Maire informe que les places de stationnement seront positionnées conformément à la réglementation en vigueur, afin de dégager la visibilité au niveau des croisements, des sorties de garages et autres cours ce qui facilitera également les manœuvres des engins agricoles au droit des différents carrefours du village.

Sont notamment prévus dans ce projet de sécurisation :

- Marquage de nouveaux passages piétons afin de sécuriser la traversée de la voirie,
 - Mise en œuvre de signalétique verticale et horizontale afin d'alerter sur les nouvelles règles de priorité à droite,
 - Marquage de zones de stationnements véhicules le long de la rue Principale, de la Grand Rue et de la Rue de l'Anneau en matérialisant ces zones totalement sur la voirie afin de non seulement réduire la vitesse des automobilistes, mais également de dégager un espace plus important pour les piétons au niveau des trottoirs.
- Le montant estimatif de ces travaux est de 4.220,-€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver la réalisation des travaux de sécurisation des différentes rues et de la traverse principale de la commune de Bosselshausen, depuis les entrées Est et Ouest au niveau de la RD91.

tel que détaillés ci-dessus,

- D'approuver le devis estimatif d'un montant de 4.220,-€ HT

- D'approuver le plan de financement qui se rattache à ces travaux tel qu'annexé à la présente,

- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles ces travaux sont susceptibles de donner droit et notamment le Fonds de Solidarité Communal,

- D'imputer la dépense au chapitre 21

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

2020-07-05°) Terrains succession ROTH/ERNWEIN :

Constat ayant été fait que les parcelles n°229 section 5 et n°34 section 1 étaient à l'abandon et généraient des nuisances pour les propriétaires des parcelles limitrophes du fait du manque d'entretien, contact a été pris avec le notaire en charge de la succession ROTH/ERNWEIN afin de connaître le devenir de ces parcelles.

Il s'avère que la succession est vacante et que ce sont donc les services du domaine qui ont en charge pour partie la gestion de ces parcelles (part succession ERNWEIN/ROTH Georges), ainsi que l'UDAF en sa qualité de tuteur de M. ROTH René Robert.

Afin de solutionner rapidement ce problème et de fait faire cesser l'indivision, les services du domaine et l'UDAF, ont tous les deux signifié leur accord pour la vente de ces parcelles. Les deux parcelles ont été évaluées à la somme totale de 320,-€

Mme Le Maire propose donc d'adresser un courrier aux exploitants agricoles de la commune et aux propriétaires des parcelles voisines afin de les informer de la possibilité qu'ils ont d'acquérir ces parcelles, en leur demandant de se manifester en mairie afin que le secrétariat fasse suivre leurs coordonnées aux Services du domaine et à l'UDAF qui les recontactera pour suite à donner.

PAS DE VOTE

2020-07-06°) Désaffectation et déclassement parcelles communales :

Ce point est ajourné

2020-07-07°) Modification Durée Hebdomadaire de Service (DHS)- emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial contractuel :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 19 octobre 2016 créant l'emploi de poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 02 H 00 pour l'exercice des fonctions d'agent d'entretien

Considérant que ce contrat est conclu pour une durée d'un an expressément reconductible à la date du 1^{er} novembre

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail lié aux interventions de désinfection du fait du COVID 19,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- De porter à 3H, à compter du 1^{er} novembre 2020 - date de reconduction du contrat, la DHS de l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial contractuel
- De préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-07-08°) Acceptation de don :

Mme Le Maire expose avoir réceptionné un don d'un montant de 50,-€.

- ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE***
- D'accepter le chèque de 50,-€ établi par Mme Laurence JOST-LIENHARD
- De charger Mme le Maire d'établir le titre de recette au compte 758.

VOTE : 9 POUR 1 ABSTENTION (Mme JOST-LIENHARD)

2020-07-9°) Désignation d'un élu relais seniors face à la plateforme d'aide :

Mme Le Maire, en sa qualité de Vice-Présidente de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre en charge de la Cohésion Sociale, expose qu'une nouvelle plateforme va être mise en service par la ComCom, afin de mettre en relation les personnes qui souhaitent bénévolement consacrer un peu de temps aux seniors de leur commune ou des communes voisines et les seniors à la recherche d'une aide, même très ponctuelle pour la réalisation de petits services ou tout simplement pour discuter, se promener...

Il est demandé à ce que chaque commune désigne un élu référent pour cette thématique.

Considérant les délégations de Mme Anne GASSER, 2^{ème} adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- De nommer **Mme Anne GASSER**, 2^{ème} adjointe au Maire, élu relais « seniors » pour la Commune de BOSSELSHAUSEN.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2020-07-10°) Délibération modificative :

Considérant que des crédits ont été prévus à tort sur le compte 775 au budget primitif 2020, les services du trésor public demandent à ce qu'une délibération modificative soit prise afin de régulariser.

Mme Le Maire propose la modification de crédits suivante :

- Article 775 - Produits de cessions d'immobilisation : - 1.500,00 €
- Article 774 – Subventions exceptionnelles : + 1.500,00 €
- ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE***
- De valider la décision modificative susmentionnée,
- D'autoriser Mme Le Maire à émettre les pièces comptables nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

2020-07-11°) Demandes de subventions :

Sans objet

2020-07-12°) Divers et informations :

- Mme Le Maire informe qu'il sera prochainement procédé au nettoyage et dégraissage de la hotte de la cuisine de la salle des fêtes.
- Levée des prescriptions suite à la vérification électrique annuelle de la salle des fêtes : M. MARXER et M. ERTZ, vont voir s'ils sont à même de lever en régie, les deux prescriptions mentionnées sur le rapport.
- Panneaux indicateurs : considérant que la salle des fêtes est louée quasiment tous les soirs pour différentes activités sportives et de loisir, Mme Le Maire et les adjoints informent les conseillers qu'il serait opportun de mettre en place une signalétique pour indiquer la direction de la salle des fêtes. Des devis vont être demandés en y rajoutant une option pour une signalétique mentionnant les différentes entreprises du village, (celles qui seraient intéressées par cette mise en place).
- Nettoyage vitrerie et autolaveuse SDF : des devis vont être sollicités afin de mettre en place une intervention semestrielle pour le nettoyage complet de la vitrerie et du parquet de la salle des fêtes.
- Planning salle des fêtes : Mme Le Maire informe qu'en plus du yoga le mardi soir, du Pilate le lundi soir, de la danse en couple le vendredi soir et de la danse moderne le mercredi soir, il y aura des activités sportives seniors le vendredi AM à compter du 25 septembre, les répétitions du groupe théâtre de Ringendorf le jeudi soir et des ateliers à destination des tous petits et de leurs mamans ou accompagnants organisés par Relais Assistantes Maternelles (RAM), le jeudi matin à compter du 12 novembre tous les 15 jours.
- Nettoyage et interventions dans le village :
les élus ont pour projet les interventions suivantes en régie : élagage des thuyas au droit de la propriété de Mme ERTZ Anneliese rue de Zoebersdorf, réalisation d'un ou deux bancs avec les restes de piliers en grès des Vosges longtemps restés dans les remises, évacuation des restes de pavés se trouvant au fond du cimetière, nettoyage des abords du panneau « zone 30 » rue de la Reidt, positionnement des grands bacs que M. BECHT souhaite donner gracieusement à la commune pour y installer des plantations.

La séance est levée 22h00